

Arrêté SG-DCL-SLAC du 14 JAN. 2021

Fixant la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,

- Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-43 et suivants, et R. 5211-19 et suivants ;
- Vu** la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19, notamment le X de son article 19 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Alexandre ROCHATTE, préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** l'arrêté n°2016-026/SG/DICTAJ/BRA du 30 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale de la Guadeloupe ;
- Vu** l'arrêté n°971-2019-05-14-001 du 14 mai 2019 modifiant l'arrêté n°2016-023 SG/DICTAJ/BRA du 15 mars 2016 fixant la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°971-2020-11-24-005 du 24 novembre 2020 fixant la composition, la répartition des sièges et les modalités d'organisation des élections de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°971-2020-12-15-010 du 15 décembre 2020 précisant les modalités de dépôt de la propagande et de vote pour l'organisation des élections de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) ;
- Vu** les listes de candidatures déposées le 23 décembre 2020 par l'association départementale des maires de Guadeloupe ;

Considérant qu'au terme du délai de dépôt des déclarations de candidature fixé par arrêté du 24 novembre 2020 susvisé, une seule liste répondant aux conditions de recevabilité prévues à l'article R.5211-23 (II) du CGCT a été déposée par l'association des maires de Guadeloupe et qu'aucune autre candidature individuelle ou collective n'a été déposée dans chaque collège,

Considérant qu'aux termes de l'article L.5211-43 du CCGT, il convient de procéder à la désignation sans élection des représentants des collèges électoraux, conformément à l'ordre de présentation des listes déposées,

Considérant que les candidats figurant sur les listes complémentaires n'ont pas la qualité de suppléants et ne sont en conséquence appelés à remplacer un membre de la CDCI qu'en cas de vacance définitive de celui-ci,

Considérant la poursuite du mandat des représentants désignés par le Conseil Régional, par délibération CR/16-07 du 22 janvier 2016, et des représentants désignés par le Conseil départemental, par délibération 2015-226/CP/A33 HB1 du 23 juillet 2015 de la commission permanente,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête

ARTICLE 1^{er} – Les listes des membres de la CDCI de Guadeloupe désignés, sans élection, dans chaque collège électoral, sont annexées au présent arrêté comme suit :

- annexe 1 : COLLEGE ELECTORAL N° 1-a

Communes les moins peuplées : communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département

- annexe 2 : COLLEGE ELECTORAL N° 1-b

Communes les plus peuplées : les cinq communes les plus peuplées du département

- annexe 3 : COLLEGE ELECTORAL N° 1-c

Autres communes les plus peuplées : communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département, à l'exception des cinq communes les plus peuplées

- annexe 4 : COLLEGE ELECTORAL N° 2

Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

- annexe 5 : COLLEGE ELECTORAL N° 3

représentant les syndicats de communes et syndicats mixtes

ARTICLE 2 - La commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) de Guadeloupe, dans sa formation plénière, est composée des 46 membres répartis comme suit :

1° Collège des représentants des communes (23 sièges)

a) collège des communes les moins peuplées dont la population est inférieure à la moyenne communale du département (9 représentants)

Monsieur Claude EDMOND, Maire de GOURBEYRE

Monsieur Camille ELISABETH, Maire de POINTE-NOIRE

Madame Gladys BOURGEOIS, Adjointe au Maire de VIEUX-FORT

Madame Jacqueline TASSIUS, Adjointe au Maire de VIEUX-HABITANTS

Monsieur Franck PERAIN, Conseiller municipal de BASSE-TERRE

Madame Christelle FOUKAN-BARBE, Adjointe au Maire de PORT-LOUIS

Madame Rolande NADILLE-VALA, Maire de TERRE-DE-BAS

Monsieur Hilaire BRUDEY, Maire de TERRE-DE-HAUT

Monsieur Daniel PETRIS, Adjoint au Maire de GOYAVE

b) collège des communes les plus peuplées du département (9 représentants)

Monsieur Hubert David DAMPIED, Conseiller municipal des ABYMES

Madame Nadège Roselyne ROUSSEAU, Conseillère municipale des ABYMES

Monsieur Lucas ALBERI, Conseiller municipal du GOSIER
Monsieur Guy BACLET, Conseiller municipal du GOSIER
Monsieur Christian BAPTISTE, Maire de SAINTE-ANNE
Madame Hélène POLIFONTE, Maire de BAIE-MAHAULT
Monsieur Philippe DEZAC, Adjoint au Maire de PETIT-BOURG
Monsieur Justin DESSOUT, Adjoint au Maire de BAIE-MAHAULT
Monsieur Jean-Marc ACTRY, Adjoint au Maire de PETIT-BOURG

c) collège des autres communes les plus peuplées, dont la population est supérieure à la moyenne communale du département, à l'exception des cinq communes les plus peuplées (5 représentants)

Monsieur Pierre PORLON, Adjoint au Maire du MOULE
Madame Gisèle MONLOUIS, Adjointe au Maire de CAPESTERRE-BELLE-EAU
Monsieur Bernard PANCREL, Maire de SAINT-FRANCOIS
Monsieur Harry DURIMEL, Maire de POINTE-A-PITRE
Madame Manuella METONY, Adjointe au Maire du LAMENTIN

2° Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (14 sièges)

Monsieur Thierry ABELLI, président de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbes
Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, vice-président de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbes
Monsieur Héric ANDRE, vice-président de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbes
Monsieur Guy LOSBAR, président de la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre
Madame Claudine BAJAZET, vice-présidente de la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre
Monsieur Ferdy LOUISY, vice-président de la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre
Monsieur Eric JALTON, président de la communauté d'agglomération Cap Excellence
Madame Francesca FAITHFUL, vice-présidente de la communauté d'agglomération Cap Excellence
Monsieur Cédric CORNET, président de la communauté d'agglomération de la Riviera du Levant
Madame Marguerite MURAT, conseillère communautaire de la communauté d'agglomération de la Riviera du Levant
Monsieur Jean BARDAIL, président de la communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre
Madame Gabrielle LOUIS-CARABIN, conseillère communautaire de la communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre
Madame Maryse ETZOL, présidente de la communauté de communes de Marie-Galante
Monsieur Jean-Claude MAES, vice-président de la communauté de communes de Marie-Galante

3° Collège représentant les syndicats de communes et syndicats mixtes (2 sièges)

Monsieur Jules OTTO, président du syndicat intercommunal pour la mise en valeur des sites et plages de la Guadeloupe (SIPS)
Monsieur Robert BARBIN, président du syndicat intercommunal pour la réalisation et la gestion d'une piscine intercommunale (SIPGAP)

4° Collège du conseil départemental (5 sièges)

Monsieur Jacques ANSELME

Madame Nicole ERDAN

Monsieur Marcel SIGISCAR

Madame Marlène BERNARD

Monsieur Elie CALIFER

5° Collège du conseil régional (2 sièges)

Monsieur Ary CHALUS

Monsieur Camille PELAGE

ARTICLE 3 - Sont associés aux travaux de la commission départementale de la coopération intercommunale, sans voix délibérative, les parlementaires suivants :

Madame Justine BENIN et Monsieur Olivier SERVA, en qualité de députés désignés par l'Assemblée Nationale ;

Madame Victoire JASMIN et Monsieur Dominique THEOPHILE, en qualité de sénateurs désignés par le Sénat.

ARTICLE 4 - Les 17 membres de la commission restreinte de la CDCI sont élus, au scrutin uninominal majoritaire à trois tours, lors de la séance d'installation de la commission.

ARTICLE 5 - Le secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guadeloupe.

Basse-Terre, le **14 JAN. 2021**

Le préfet



Alexandre ROCHATTE

- Délais et voies de recours -

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Guadeloupe et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur. Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».

ANNEXE 1

LISTE PRESENTEE PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE GUADELOUPE

COLLEGE ELECTORAL N° 1-a

Communes les moins peuplées : communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département

Maires des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département ou leurs représentants (adjoints au maire ou conseillers municipaux) (soit 12 380 habitants)
9 sièges à pourvoir

Communes de montagne (4 sièges)

1. Monsieur Claude EDMOND, Maire de GOURBEYRE
2. Monsieur Camille ELISABETH, Maire de POINTE-NOIRE
3. Madame Gladys BOURGEOIS, Adjointe au Maire de VIEUX-FORT
4. Madame Jacqueline TASSIUS, Adjointe au Maire de VIEUX-HABITANTS
5. Madame Gilberte EUGENIE, Conseillère municipale de TROIS-RIVIERES
6. Madame Christina PHILETAS, Conseillère municipale de DESHAIES

Autres communes (5 sièges)

1. Monsieur Franck PERAIN, Conseiller municipal de BASSE-TERRE
2. Madame Christelle FOUKAN-BARBE, Adjointe au Maire de PORT-LOUIS
3. Madame Rolande NADILLE-VALA, Maire de TERRE-DE-BAS
4. Monsieur Hilaire BRUDEY, Maire de TERRE-DE-HAUT
5. Monsieur Daniel PETRIS, Adjoint au Maire de GOYAVE
6. Madame Annie-Claude BRAZIER, Conseillère municipale de PETIT-CANAL
7. Monsieur Jacky DAULCLE, Adjoint au Maire de ANSE-BERTRAND
8. Monsieur Jean-Pierre CASTANET, Adjoint au Maire de CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE

ANNEXE 2

LISTE PRESENTÉE PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE GUADELOUPE

COLLEGE ELECTORAL N° 1-b

Communes les plus peuplées : les cinq communes les plus peuplées du département

Maires des cinq communes les plus peuplées du département ou leurs représentants (adjoints au maire ou conseillers municipaux)
9 sièges à pourvoir

Communes de montagne (5 sièges)

1. Monsieur Hubert David DAMPIED, Conseiller municipal des ABYMES
2. Madame Nadège Roselyne ROUSSEAU, Conseillère municipale des ABYMES
3. Monsieur Lucas ALBERI, Conseiller municipal du GOSIER
4. Monsieur Guy BACLET, Conseiller municipal du GOSIER
5. Monsieur Christian BAPTISTE, Maire de SAINTE-ANNE
6. Madame Marie-Ange KANCEL, Conseillère municipale des ABYMES
7. Madame Nanouchka LOUIS, Adjointe au Maire du GOSIER
8. Monsieur Lucien GALVANI, Conseiller municipal de SAINTE-ANNE

Autres communes (4 sièges)

1. Madame Hélène POLIFONTE, Maire de BAIE-MAHAULT
2. Monsieur Philippe DEZAC, Adjoint au Maire de PETIT-BOURG
3. Monsieur Justin DESSOUT, Adjoint au Maire de BAIE-MAHAULT
4. Monsieur Jean-Marc ACTRY, Adjoint au Maire de PETIT-BOURG
5. Madame Murielle JABES, Conseillère municipale de BAIE-MAHAULT
6. Madame Magalie SALIBUR, Adjointe au Maire de PETIT-BOURG

ANNEXE 3

LISTE PRESENTEE PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE GUADELOUPE

COLLEGE ELECTORAL N° 1-c

Autres communes les plus peuplées : communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département, à l'exception des cinq communes les plus peuplées

Maires des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département, à l'exception des cinq communes les plus peuplées, ou leurs représentants (adjoints au maire ou conseillers municipaux)

5 sièges à pourvoir

Communes de montagne (2 sièges)

1. Monsieur Pierre PORLON, Adjoint au Maire du MOULE
2. Madame Gisèle MONLOUIS, Adjointe au Maire de CAPESTERRE-BELLE-EAU
3. Madame Nadia NEGRIT, Adjointe au Maire de MORNE-A-L'EAU

Autres communes (3 sièges)

1. Monsieur Bernard PANCREL, Maire de SAINT-FRANCOIS
2. Monsieur Harry DURIMEL, Maire de POINTE-A-PITRE
3. Madame Manuella METONY, Adjointe au Maire du LAMENTIN
4. Monsieur Jimmy REPIR, Conseiller municipal de SAINTE-ROSE
5. Madame Barbara CAMIER, Adjointe au Maire de SAINT-FRANCOIS

ANNEXE 4

LISTE PRESENTEE PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE GUADELOUPE COLLEGE ELECTORAL N° 2

Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

Présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, ou leurs représentants (conseillers communautaires)

14 sièges à pourvoir

EPCI-FP avec commune(s) de montagne (12 sièges)

1. Monsieur Thierry ABELLI, président de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbes
2. Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, vice-président de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbes
3. Monsieur Héric ANDRE, vice-président de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbes
4. Monsieur Guy LOSBAR, président de la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre
5. Madame Claudine BAJAZET, vice-présidente de la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre
6. Monsieur Ferdy LOUISY, vice-président de la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre
7. Monsieur Eric JALTON, président de la communauté d'agglomération Cap Excellence
8. Madame Francesca FAITHFUL, vice-présidente de la communauté d'agglomération Cap Excellence
9. Monsieur Cédric CORNET, président de la communauté d'agglomération de la Riviera du Levant
10. Madame Marguerite MURAT, conseillère communautaire de la communauté d'agglomération de la Riviera du Levant
11. Monsieur Jean BARDAIL, président de la communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre
12. Madame Gabrielle LOUIS-CARABIN, conseillère communautaire de la communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre
13. Madame Joëlle SIARRAS, vice-présidente de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbes
14. Monsieur Nestor LUCE, vice-président de la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre
15. Monsieur Rosan RAUZDUEL, conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Cap Excellence
16. Madame Liliane MONTOUT, vice-présidente de la communauté d'agglomération de la Riviera du Levant
17. Madame Lyliane PIQUION, conseillère communautaire de la communauté d'agglomération Cap Excellence
18. Monsieur Georges BREDENT, vice-président de la communauté d'agglomération Cap Excellence

Autres EPCI-FP (2 sièges)

1. Madame Maryse ETZOL, présidente de la communauté de communes de Marie-Galante
2. Monsieur Jean-Claude MAES, vice-président de la communauté de communes de Marie-Galante
3. Monsieur François NAVIS, vice-président de la communauté de communes de Marie-Galante

ANNEXE 5

LISTE PRESENTEE PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE GUADELOUPE

COLLEGE ELECTORAL N° 3 représentant les syndicats de communes et syndicats mixtes

Présidents des Syndicats de communes et syndicats mixtes, ou leurs représentants
2 sièges à pourvoir

Syndicats intercommunaux avec communes de montagne

1. Monsieur Jules OTTO, président du syndicat intercommunal pour la mise en valeur des sites et plages de la Guadeloupe (SIPS)
2. Monsieur Robert BARBIN, président du syndicat intercommunal pour la réalisation et la gestion d'une piscine intercommunale (SIPGAP)
3. Madame Marie-Corine LACASCADE, vice-présidente du syndicat intercommunal pour la mise en valeur des sites et plages de la Guadeloupe (SIPS)